

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

Novi-Beauty Success organisme de formation professionnelle, située 1 rue des Lys – Parc d’activité Astier Val – 24110 St Astier, est enregistrée à la Direccte sous le numéro d’existence 72 24 01349 24. Il dispense des formations Inter-entreprises au sein de ses locaux ou dans des salles extérieures et Intra-entreprises dans ses locaux, salles extérieures, chez des partenaires de son réseau ou chez le client.

Objet et champ d’application

Les présentes Conditions Générales de vente s’appliquent aux prestations de formation dispensées par Novi-Beauty Success. Les conditions générales de vente sont disponibles dans la médiathèque sur le site Cleonet. En signant la convention de formation, le client accepte les présentes conditions. L’organisme publie les conditions générales de vente et les mises à jour sur son site intranet Cleonet ou par envoi de mail.

Inscription

Toute inscription doit se faire par écrit, auprès de Novi-Beauty Success, soit par bon de commande en précisant les différentes mentions : coordonnées de l’entreprise, adresse de facturation, coordonnées de la personne en charge du dossier de formation, nom et prénom du stagiaire, intitulé de la formation, les dates de la session, le lieu de la formation, le montant HT/TVA, nom de l’OPCO, numéro de dossier de prise en charge, numéro d’adhérent. Par son inscription, le client valide les conditions pédagogiques (programme de formation, durée, organisation, prérequis, modalités d’évaluation) et les conditions financières.

Convocation

Dès l’inscription enregistrée, l’organisme transmet par mail une convocation au client ou stagiaire, accompagnée du plan d’accès (pour les formations inter-entreprises).

La convocation précise les dates et horaires de la formation, l’intitulé du stage, le lieu, les prérequis, ainsi que le matériel nécessaire.

Novi-Beauty Success n’est pas tenu responsable de la non-réception de la convocation du stagiaire. Il appartient au client de s’assurer de l’inscription de ses stagiaires et de leurs présences. Le client reste responsable de l’assiduité de ses collaborateurs.

Convention de formation

Les conventions sont transmises au client par mail et doivent être retournées signées à l’organisme avant le démarrage de la formation.

L’accord de prise en charge devra être transmis avant la fin de la formation.

Prix et conditions de paiement

NOVI SAS au capital de 33 500 000 € - SIRET 311 889 877 01 238

1 rue des Lys, Parc d’Activité Astier Val, 24110 St-Astier

Déclaration d’activité enregistrée sous le n°72 24 01349 24 auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat

Contact HTA : Anna Grange 04 75 82 19 65 anna.grange@hta-technologies.com

Contact Novi : Service formation 05 57 54 46 84 service.formation@beautysuccess.fr

Nos prix sont établis hors taxes. Tout changement de TVA entraîne le réajustement des prix TTC (le taux de tva applicable actuellement sur toutes nos prestations est de 20%).

La facturation est établie après exécution de la prestation pour les formations courtes.

Les formations qui se déroulent sur plusieurs mois donnent lieu à des facturations intermédiaires, tenant compte du nombre d'heures de formation réalisées.

En l'absence de subrogation telle que définie l'alinéa précédent, l'entreprise s'engage à régler les factures émises par l'organisme de formation sous un délai maximum de 30 jours à compter de la date de facture.

Règlement des factures

Le règlement des factures peut s'effectuer par LCR.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

Annulation, rétractation, absence, report

Toute annulation d'inscription ou demande de report doit être signalée et confirmée par écrit à Novi-Beauty Success.

Toute annulation ou report intervenant 15 jours avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation ou report intervenant entre le 8ème jour et le 14ème jour avant le début de la formation, donnera lieu à la facturation de 50 % du coût total du stage. Une annulation ou report intervenant moins de 8 jours avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du coût de la formation.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

L'organisme se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique, et ce sans aucun dédommagement.

Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage sauf cas imprévisible tel que l'arrêt maladie du formateur, accident ou cas de force majeure.

Modalités d'évaluation de la formation

Les connaissances acquises par les stagiaires seront contrôlées par le formateur sous la responsabilité du centre. Les évaluations peuvent être réalisées par des tests, QCM, exercices pratiques, études de cas, mises en situation, jeux de rôle ou par le passage d'une certification (en fonction de l'action de formation concernée). Ces modalités d'évaluation figurent sur le programme de formation transmis au préalable. Il sera demandé aux stagiaires de renseigner une feuille de présence ainsi qu'une évaluation de fin de stage.

Chaque stagiaire recevra, lorsqu'il aura suivi dans sa totalité l'enseignement prévu, une attestation précisant la nature et la durée de la formation suivie et les modalités d'évaluation effectuées par le formateur pour valider ses acquis.

Contenu pédagogique

Les programmes de formation spécifiques sont transmis au client en annexe du devis ou de la convention de formation. Tous les programmes de formation sont téléchargeables en version PDF sur Cleonet formation.

Support de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite ».

Formations intra-entreprises chez le client et formation à distance

- Formations intra-entreprises chez le client et formation à distance :

Le client reste responsable du matériel et des conditions de réalisation de la formation. L'organisme n'est tenu pour responsable de dysfonctionnement technique remettant en cause tout ou partie de l'action de formation. Il appartient au client de s'assurer de la qualité de son matériel, connexion Internet et confort de la salle de formation. Le client s'engage à respecter les conditions pédagogiques, logistiques, et techniques définis à savoir :

– Disposer d'une salle suffisamment spacieuse pour accueillir les stagiaires et permettre de réaliser des mises en situation.

– Disposer d'un accès Internet

– Disposer d'un vidéo projecteur

– Disposer d'un tableau blanc ou paperboard

Pour une formation dispensée en distanciel par internet ou/et téléphone :

– Un téléphone

– Un pc avec un accès internet

– Un environnement de travail au calme

- Pour les modules en E-Learning ou Blended-Learning :

Le client s'engage à laisser le temps nécessaire à ses salariés pour réaliser les modules en E-Learning qui font partie intégrante de sa formation et à mettre à disposition les outils nécessaires pour la bonne réalisation de sa formation à distance, sans interruption durant son temps de formation. Le client doit mettre en œuvre l'environnement propice à la bonne réalisation des modules de formation.

Le client s'engage à ce que ses salariés inscrits à la formation soient totalement disponible durant le temps de formation, à distance, ou en présentiel.

Sécurité des données et confidentialité

L'organisme ne saurait être tenu responsable de la perte partielle ou totale des données du client durant une intervention. Les sauvegardes des données doivent être effectuées par le client lui-même et non par le formateur.

Les données client, utilisées pendant la formation restent des données confidentielles et l'organisme s'engage à ne les diffuser ou à les exploiter de quelque manière que ce soit.

Différends éventuels

En cas de litige entre les parties, seul le tribunal de Commerce de Bordeaux est réputé compétent.